



LISTE DE CONTRÔLE À L'INTENTION DES SERVICES DE POLICE CONCERNANT LES RAPPORTS D'INCIDENT À L'UES

Dans les cas où l'on soupçonne qu'il y a eu blessure grave, mais sans en avoir encore la confirmation, où une blessure grave est confirmée, où quelqu'un est mort ou une agression sexuelle alléguée, prendre les mesures suivantes :

- Appelez la Ligne des services de rapport d'incident de l'UES
- Identifiez-vous en donnant votre nom, votre rang et le service de police dont vous faites partie
- Donnez un numéro de téléphone et un numéro de poste où un superviseur de l'UES peut vous joindre. Le superviseur de l'UES vous rappellera.

Lorsque vous signalez l'incident et que vous êtes en communication avec un superviseur de l'UES :

- Veuillez expliquer la nature de l'incident ainsi que la date, l'heure et le lieu où il s'est produit.
- Indiquez qui sera l'agent de liaison et donnez le numéro de téléphone où on peut joindre cette personne.
- Identifiez la personne blessée, indiquez la nature de la blessure présumée et l'endroit où la personne blessée est traitée. Le plus proche parent a-t-il été avisé?
- Donnez une brève description de l'incident, d'après ce que vous en savez.
- Identifiez les agents de police en cause.

Si l'UES invoque son mandat :

- Décrivez où se trouve le lieu de l'incident et les mesures qui ont été prises pour préserver son intégrité.
- Y a-t-il des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter l'état des lieux? (p. ex, pluie, neige, vents forts, sécurité publique).

<input type="checkbox"/>	<p>Le service de police s'intéresse-t-il aux lieux? Si oui, à quel égard?</p> <p>Le service de police demandera-t-il à partager les lieux et les éléments de preuve?</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Le service de police mènera-t-il une enquête criminelle à la suite de cet incident?</p> <p>Sur quelle infraction criminelle l'enquête porte-t-elle?</p> <p>Le service de police souhaite-t-il parler à l'un ou plusieurs des témoins avant que les enquêteurs de l'UES ne le fassent?</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Isolez les agents impliqués et veillez à ce qu'ils rédigent des notes complètes conformément au règlement.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Isolez les agents témoins et veillez à ce qu'ils rédigent des notes complètes conformément au règlement.</p>
<p>Si l'UES ne se rend pas sur les lieux :</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Le superviseur de l'UES vous avisera que l'UES n'enquêtera pas sur l'incident et que le service de police peut poursuivre son enquête;</p>
<p>OU</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Le superviseur de l'UES exigera que le service de police surveille l'état de la personne blessée et l'avise dès que la nature de la blessure sera connue. Si la blessure est grave, une enquête sera alors lancée. Entre-temps, le service de police peut poursuivre sa propre enquête.</p>